

Procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 17 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Nadia JAUZELON, Maire.

Etaient présents : Nadia JAUZELON, Jean-Gilles RONDONNET, Laurent CABANES, Sébastien RAMBAUD, Joanna BAUDRE, Michaël BAUDRY, Patrick MORIN, Marie-Hélène LARDJANE, Véronique DUCOULOMBIER, Jean-Baptiste LARGEAU, Baptiste BOBIN, Guillaume GUÉRIN, Bruno CARDINAUD, Michel GRANDCHAMPS.

Marie-Hélène LARDJANE a été désignée secrétaire de séance

Date de la convocation : 12 juin 2024

Ordre du jour :

- *Aménagement de la traversée du bourg du Vanneau – Résultat de l'analyse des offres*
- *Demande de subvention au titre du Programme d'Appui Communautaire au Territoire (PACT 3) 2022-2024*
- *Instauration du Permis de démolir*
- *Devis tondeuse*
- *Retour de la commission travaux sur les changements de chaudières*
- *Centre socio-culturel*
- *Organisation du 13 juillet 2024*
- *Marché sur l'eau*
- *Permanences pour les élections législatives*
- *Questions diverses*

Approbation du conseil municipal du 27 mai 2024

Madame Le Maire demande à l'assemblée s'il y a des observations à formuler sur le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 27 mai 2024.

Aucune remarque n'étant formulée, le conseil municipal à l'unanimité, APPROUVE le procès-verbal de la séance du 27 mai 2024 tel qu'il a été rédigé.

Déclaration d'infructuosité au marché -Aménagement de la traversée du bourg du Vanneau (185-17-06-2024)

Vu la délibération n° 32 du 4 octobre 2021 portant attribution du marché de maîtrise d'œuvre à ARRDHOR

Vu le code de la Commande publique,

Vu l'avis d'appel public à la concurrence envoyé à la publication le 26/04/2024 et publié le 30/04/2024

Considérant que la commission d'appel d'offres s'est réunie le 10 juin 2024, pour prendre une décision suite à l'analyse de ces offres

Considérant que les offres présentées pour le lot 1 : VRD excèdent les crédits budgétaires alloués au marché,

Après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres et en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Déclare que les offres remises sont inacceptables au motif que les prix excèdent les crédits budgétaires alloués au marché (article L2152-3 du code de la commande publique)
- Déclare infructueux le lot 1 : VRD et autorise Madame Le Maire à relancer la procédure concernant ce lot,

Autorise Madame Le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Demande de subvention au titre du Programme d'Appui Communautaire au Territoire (PACT 3) 2022-2024
(186-17-06-2024)

La communauté d'agglomération du Niortais a, par délibération du 26 septembre 2016 formalisé un programme d'appui communautaire au territoire (PACT).

Vu la délibération du 7 février 2022 approuvant le principe de 3^{ème} génération du PACT, le règlement de sa mise en œuvre, les critères de solidarité pour le calcul des dotations communales et la répartition de celles-ci

Madame Le Maire informe l'assemblée que le projet d'aménagement de la traversée du bourg du Vanneau est éligible à une aide de la Communauté d'Agglomération du Niortais, dans le cadre du PACT 3.

Elle souhaite inscrire ce projet au titre du PACT 3, et présente le plan de financement suivant :

PLAN DE FINANCEMENT DES TRAVAUX

Traversée du Vanneau			
DEPENSES		Recettes/subventions	
INTITULES	Montants HT	INTITULES	Montants HT
relevés topographiques	2 970,00 €	DETR 30 % (<i>sauf insertion et aléas</i>)	145 437.78 €
études géotechniques	2 890,00 €	PACT 1	18 174,81 €
Maitrise d'oeuvre	39 408,00 €	PACT 2	36 712,00 €
Travaux	439 524,62 €	PACT 3	35 622,00 €
frais d'insertion, pub	2 000,00 €	Fonds de solidarité	45 033,00 €
divers et aléas	2 100,00 €	Ambition 79	60 000,00 €
		Arrêt de bus TAN	10 000,00 €
		autofinancement	137 913.03 €
TOTAL HT	488 892,62 €	TOTAL HT	488 892,62 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents décide :

- D'adopter le plan de financement prévisionnel
- De solliciter la Communauté d'Agglomération du Niortais pour l'obtention d'un fonds de soutien à l'investissement dans le cadre du PACT 3
-

D'autoriser Madame Le Maire à signer tous les actes afférents à la présente décision

Instauration du permis de démolir

On nous propose d'instaurer un permis de démolition afin de préserver parfois certains bâtiments qui auraient une certaine valeur. Toutefois, un état de péril prend « le dessus » sur un intérêt historique ou de valeur. Il est proposé d'instaurer le permis de démolir sur l'ensemble de la commune, ou certaines zones

Instaurer le permis de démolir sur la « trame patrimoniale » du PLUi sur la commune permettrait de préserver le patrimoine le plus remarquable de la commune.

NB : Le permis de démolir n'est plus systématiquement exigé en dehors des zones protégées au titre des monuments historiques ou sites patrimoniaux remarquables. Les membres du conseil pensent que ce permis devrait plutôt s'appliquer sur toute la commune que sur certaines zones.

Michaël Baudry : Quelle plus-value du permis de démolir en dehors de la préservation de la « trame patrimoniale » ?

Le conseil délibérera après la rencontre entre Madame Le Maire et le délégué du patrimoine

Devis pour acquisition d'une tondeuse autoportée

(187-17-06-2024)

Considérant l'ancienneté de la tondeuse *GIANNI FERRARI* achetée en 2014, Madame Le Maire explique au conseil que la tondeuse est régulièrement en panne et qu'il est nécessaire de pourvoir à son remplacement.

Elle précise que plusieurs fournisseurs ont été sollicités et présente les différents devis à l'assemblée :

FOURNISSEURS	PRIX DE VENTE TTC	Montant de la reprise de l'ancien matériel	Prix d'achat avec la reprise
A&MS GROUPE TECHNAGRI	46 119,60 €	7 486,24 €	38 633,36 €
AREPE	46 463,22 €	7 000,00 €	39 463,22 €
EQUIP JARDIN	42 342,00 €	5 000,00 €	37 342,00 €

Madame Le Maire précise qu'un critère de choix important porte sur le service après-vente : Même si l'entreprise AREPE a une bonne réputation, on constate qu'elle prend des délais importants pour le dépannage du matériel sans avoir de date de délai pour le dépannage. Le personnel en charge de l'entretien des espaces verts est plutôt favorable à la tondeuse (A&MS).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par onze voix pour et 3 abstentions, décide de retenir :

- l'entreprise A&MS Groupe Technagri, pour un montant de 38 633.36 TTC ;
- Dit que les crédits sont prévus au budget 2024
- Autorise Madame Le Maire à signer le devis proposé par l'entreprise A&MS Groupe Technagri et tout autre document nécessaire à l'application de la présente décision

Remarque de Madame Le Maire : Nous sommes actuellement débordés au niveau de la végétation. Chacun doit essayer d'aider les agents autour de son habitation (trottoirs notamment).

Madame Le Maire demande que les conseillers soient exemplaires.

Retour de la commission travaux sur les changements de chaudières

Présentation suite à visite de l'entreprise.

Besoin de la rédaction d'un cahier des charges pour faire faire les devis. Trois entreprises ont été contactées. Des subventions sont possibles. Le choix de remplacement d'une chaudière se porte sur le bâtiment de la mairie en premier.

Centre Socio-Culturel

Une rencontre a eu lieu avec le trésorier, la secrétaire du bureau, la vice-présidente et le directeur du CSC, Madame Le Maire et Joanna Baudre.

Il serait intéressant de faire une enquête via la gazette sur les besoins de la population dans son ensemble et pas uniquement les enfants.

En revanche, la question de la participation financière n'a pas été abordée. Cette question doit être discutée avec le Sivu du CSC et une demande en ce sens a été faite auprès du maire de Coulon.

Il est rappelé qu'il n'est pas gagné qu'on puisse sortir du SIVOM de Mauzé. Du coup, le président du SIVOM envisage de faire des partenariats avec Coulon.

Madame Le Maire présente à l'assemblée une convention entre les communes d'Arçais, Saint Georges de Rex, Saint Hilaire La Palud, Le Vanneau-Irleau et le centre socio-culturel du Pays Mauzéen pour la mise en place et le financement d'un accueil de loisirs sans hébergement pour l'été 2024 (du 8 juillet au 2 août 2024).

La commune de Saint Hilaire La Palud mettra à disposition à titre gratuit les locaux et le matériel. Les charges eau, électricité, assurances seront réparties entre les communes participantes. Les charges de personnel telles que définies dans ladite convention seront réparties dans les mêmes conditions énoncées ci-dessus.

Le montant de ces charges s'élève à 8 326.05 € qui seront réparties entre les 4 communes participantes au prorata du nombre de jours de présence des enfants en provenance de chaque commune.

Après avoir pris connaissance de la convention et en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité autorise Madame Le Maire à signer la convention et tous documents se rapportant à cette affaire.

Organisation du 13 juillet 2024

Défilé des sans-culottes, des bonnets phrygiens supplémentaires ont été confectionnés. Bruno se renseigne pour l'orchestre.

6 conseillers sont sûrs d'être là. Madame Le Maire insiste sur l'importance de la présence des conseillers aux manifestations, notamment pour celle-ci afin qu'elle puisse se maintenir dans le temps.

Marché sur l'eau

Jean Gilles Rondonnet informe le conseil que les canaux seront libérés. La commune de Coulon est d'accord pour le prêt de bateau de 22 pieds.

Permanences pour les élections législatives

Madame Le Maire présente aux conseillers le planning des permanences pour les élections législatives.

Questions diverses

a. 5^{ème} Saison jeudi 20 juin prochain

Madame Le Maire rappelle que la commune accueille et finance le spectacle « Playground » du collectif Primavez. Un marché comprenant 16 producteurs locaux sera présent sur site.

b. Porte ouverte à l'usine Allin

Visite le 4 juillet prochain de 17h30 à 19h par groupe de 6-8 personnes. Ces portes ouvertes sont destinées à l'ensemble des habitants de la commune. Des flyers vont être distribués dans les boîtes aux lettres par les salariés de l'usine. A 20h, un pot de l'amitié sera proposé.

c. Projet multi-sport intercommunal

Un sondage va être lancé auprès de la population pour recenser les souhaits et besoins de la population en terme d'équipements sportifs. Le sondage aura lieu entre le 24 et le 28 juin 2024. La population est invitée à aller sur le site de la commune pour participer au sondage. L'information relative à ce sondage sera diffusée sur Panneaupocket.

d. Projet Eolise

Question autour du point de raccordement. Une autre entreprise va visiter les parcelles de la Paloube (autour de la déchetterie).

e. Validation de la candidature du Boulanger

Le conseil est convaincu par la présentation d'un candidat pour la boulangerie.

f. Fête de la musique

Dans le cadre de la préparation de la fête de la musique, les gérants du bar l'Antre Deux à Irleau sollicitent des barrières.

g. Information sur la négociation avec la commune de Saint Georges de Rex et le Sivu des Ecoles

Plusieurs rencontres entre les membres du sivu et la mairie de Saint Georges de Rex.

Un accord a été trouvé.

Mise à disposition de l'ATSEM de la commune de Saint Georges de Rex auprès du Sivu des écoles.

Des conventions doivent être validées :

- Participation financière de la Commune de Saint Georges de Rex au Sivu des écoles
- Convention de mise à disposition de l'ATSEM de la Commune de Saint Georges de Rex, au Sivu des Ecoles
- Convention de mise à disposition de l'agent technique de la Commune de Saint Georges de Rex, au Sivu des Ecoles

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h

Prochains CM :

Nadia JAUZELON	Marie-Hélène LARDJANE